

Infos utiles : Ecole de Noyers

Directrice Mme Céline RIGAL

Téléphone : 04 92 62 07 97

Mail : ce.0040234h@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.noyers@gmail.com

COORDONNEES DES ECOLES

NOYERS SUR JABRON directrice Mme Céline RIGAL

Téléphone : 04 92 62 07 97

Mail : ce.0040234h@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.noyers@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h30-11h30 (accueil des enfants dès 8h20)

Après-midi : 13h10-16h10 (accueil des enfants dès 13h00)

VALBELLE directrice Mme Raphaelian Olivia

Téléphone : 04 92 81 00 83

Mail : ce.0040327j@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.valbelle@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h45-11h45 (accueil des enfants dès 8h35)

Après-midi : 13h30-16h30 (accueil des enfants dès 13h20)

BEVONS directrice Mme Virginie AUZET

Téléphone : 04 92 62 82 36

Mail : ce.0040078n@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.bevons@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h50-11h50 (accueil des enfants dès 8h40)

Après-midi : 13h20-16h20 (accueil des enfants dès 13h10)

1. Les Horaires

Matin : **8h30-11h30** (accueil des enfants dès 8h20)

Après-midi : **13h10-16h10** (accueil des enfants dès 13h00)

Si mon enfant est absent, je prévient l'école avant l'heure d'accueil des élèves



2. La Cantine



L'inscription de votre enfant se fait au jour le jour via des tickets journaliers. Votre enfant doit avoir en sa possession sa carte nominative de cantine qui sera tamponnée à chaque repas pris.

Les tickets sont en vente à la mairie de Noyers ou de la poste le Samedi matin.

3. Le Bus



<https://zou.maregion.sud.fr/transports-scolaires/>

4. La Garderie

Matin à Bevons :
A partir de **7h30 jusqu'à 8h10**

Soir à Noyers :
de **16h10 à 18h30**

Pour la fiche d'inscription : <https://cqljvfd.fr>



5. Les Médicaments

Même avec une ordonnance et une décharge, aucune prise de médicaments ne peut être administrée par les enseignants, les employés de la mairie ou de l'école.

Pensez à demander à votre médecin, une posologie matin et soir.



Chères familles,

Votre enfant est inscrit dans le RPI et afin de faciliter et de préparer cette rentrée, voici quelques informations utiles.

Les écoles de Bevons, Valbelle et Noyers sur Jabron font partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

- L'école de Noyers sur Jabron est composée de deux classes : Une classe de PS / MS, maître Dominique et une classe de GS / CP, maîtresse Céline.
- L'école de Valbelle est composée de deux classes : Une classe CE1 / CE2, maîtresse Laure et une classe CE2 / CM1, maîtresse Olivia.
- L'école de Bevons est composée d'une classe : CM2, maîtresse Virginie.

Un règlement du RPI est validé chaque début d'année scolaire par les maires du RPI, il est distribué dans le cahier de liaison de vos enfants. Il doit être signé dès la rentrée par les parents et les enfants (au-delà du CP).

Santé/ Médicaments

Le projet d'accueil individualisé (PAI) : votre enfant a un trouble de la santé évoluant sur une longue période (pathologies chroniques : asthme, allergies...) un PAI doit être envisagé avec votre médecin. Le PAI peut concerner le temps scolaire et périscolaire.

Le PAI doit être renouvelé dans son intégralité et obligatoirement à chaque changement d'école. Si votre enfant change seulement de classe, le volet 3 sera à nouveau à remplir par votre médecin et une nouvelle ordonnance vous sera demandée en début d'année. Le PAI permet aux personnels scolaires et périscolaires d'administrer le traitement prescrit.

En aucun cas, hors PAI, les enseignants, les employés de Mairie ou de l'école ne sont pas habilités à administrer un traitement médicamenteux.

Votre enfant a une maladie passagère : solliciter votre médecin pour favoriser la prise de traitement en deux fois (matin et soir) sinon il vous sera demandé de vous déplacer le midi pour administrer le traitement à votre enfant. Si cela est impossible, il vous convient de demander à votre médecin prescripteur l'intervention d'un professionnel de santé libéral. Les enfants ne peuvent en aucun cas s'auto-administrer leur traitement et ne doivent pas avoir de médicaments à leur disposition.

Transport scolaire

Un système de ramassage scolaire est organisé au sein du RPI chaque matin et chaque soir et dépend de la région. Le service est payant et il appartient aux familles d'inscrire leur enfant via le site internet de la région :

<https://zou.maregionsud.fr/transports-scolaires/>

La carte de bus est nominative et doit être bipée à chaque entrée dans le bus matin et soir. Les trois maires du RPI ont pour la sécurité de vos enfants employé une personne accompagnatrice (Julie) au transport scolaire matin et soir. Ils n'en ont aucunement l'obligation mais ont décidé de prendre en charge ce service supplémentaire pour le bien-être des enfants afin de les surveiller dans le bus et d'aider les plus petits.

Garderie

La garderie est un service, mis en place par les maires du RPI, il est facultatif et soumis à un règlement intérieur approuvé et signé en début d'année.

L'accueil des enfants à la garderie ne peut se faire qu'à partir des 4 ans de l'enfant.

L'inscription se fait en mairie de Noyers sur Jabron les documents sont téléchargeables sur le site de la CCJLVD (<https://ccj|vd.fr>). L'inscription est trimestrielle pour les enfants fréquentant la garderie de façon régulière et de façon ponctuelle l'accueil exceptionnel est autorisé à hauteur de 5 fois par trimestre.

L'inscription et le paiement doivent être effectués avant :

- **Le 20 août** pour la 1ère inscription
 - **Avant les vacances de Noël** pour la réinscription au 2ème trimestre
 - **Avant les vacances de Pâques** pour le 3ème trimestre
- Les tarifs sont variables selon la fréquence d'accueil hebdomadaire matin et/ou soir de votre enfant. Une attestation d'assurance nominative est obligatoire pour chaque enfant.

La garderie du matin a lieu à l'école de Bevons.

Elle a lieu à l'école de Bevons. Elle débute à partir de 7h30 et se termine à 8h10 pour les élèves de Noyers-sur-Jabron et Valbelle, heure du départ du bus. Elle dure jusqu'à 8h40 pour les élèves de Bevons qui, eux, restent sur place.

La garderie du soir a lieu à l'école de Noyers sur Jabron.

Elle a lieu à l'école de Noyers-sur-Jabron, à partir de 16h10 et jusqu'à 18h30.

Le circuit du bus permet aux élèves de Valbelle et Bevons de se rendre le soir sur l'école de Noyers-sur-Jabron.

Les enfants qui doivent prendre le bus de la garderie du matin à leur école et de leur école à la garderie du soir doivent avoir en leur possession une carte de bus.

Cantine

La cantine est un service, mis en place par chaque commune il est facultatif et est soumis à un règlement intérieur approuvé et signé en début d'année.

Chaque école possède sa cantine qui se trouve soit dans les locaux de l'école soit juste à côté. Les repas sont préparés et livrés par l'EREA (établissement scolaire du second degré se trouvant à Bevons). Le tarif est de 4.10€ le repas.

L'inscription de votre enfant se fait au jour le jour.

Noyers sur Jabron : via des tickets journaliers (fournis le jour de la rentrée) qui doivent être remplis chaque matin

Valbelle et Bevons : oralement lors de l'appel du matin.

Pour les écoles de Noyers sur Jabron et Bevons votre enfant doit avoir en sa possession sa carte nominative de cantine qui sera tamponnée à chaque repas pris.

Les cartes nominatives sont en vente :

- pour la cantine de Noyers : à la mairie de Noyers du lundi au samedi de 9h à 12h.
- pour la cantine de Bevons : à l'école de Bevons, le lundi et jeudi de 7h30 à 8h45 pendant la période scolaire.

Pour la cantine de Valbelle une facture mensuelle vous est envoyée, il n'y a pas de carte de cantine.